



sommaire

Page

→ Dossier mobilité électrique	1
• Transfert de compétence,	
• Nouveaux tarifs de recharge,	
• Implantations 2023,	
• Réunions de sensibilisation,	
• Élaboration d'un SDIRVE départemental,	
• Convention de partenariat avec ENEDIS,	
• 1 ^{er} Salon de la mobilité sur le département en 2023.	
→ Programme travaux 2023	3
• 11 chantiers prévus	
• Des cigognes à Grandvillars retardent le chantier !	
→ Nouvelle plateforme SIG : qu'est ce qui change exactement ?	4
→ Nouvelle nomenclature comptable M57 : des formations s'organisent avec les mairies...	5
→ Le Fonds Vert : quésaco ?	5
→ Groupement d'achat d'énergie	6
• GAZ : baisse des factures et renouvellement du marché	
• ÉLECTRICITÉ : Optimisation des contrats, augmentation des Tarifs Réglementés de Vente et aides sur vos factures	
→ Subventions éclairage public	6
→ Les éco-gestes à mettre en place pour alléger les factures d'énergies	7
→ Convention en faveur de la transition énergétique signée entre la Région et les 8 syndicats de Bourgogne-Franche-Comté	7
→ Nouvelle conseillère en énergie au syndicat	8
→ Agenda	8
→ Les formations informatiques	8

DOSSIER SPÉCIAL MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

TRANSFERT DE COMPÉTENCE

En octobre 2021, le Comité Syndical avait donné un accord de principe pour que le syndicat puisse demander, aux communes qui le souhaitent, de lui transférer la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique), décision motivée par le fait que Territoire d'énergie 90 était à l'origine du déploiement des bornes publiques sur le département dès 2018.

Au cours de l'année 2021, un groupe de travail s'est mis en place pour élaborer les documents contractuels afin de définir les conditions de ce transfert : modèle de délibération + élaboration des conditions administratives, techniques et financières. En effet, le transfert de compétence comprend aussi bien l'investissement que le fonctionnement liés aux bornes de recharge.

Le transfert de compétence a été ainsi proposée aux communes en 2022. Il inclut la pose, l'entretien/la maintenance et la supervision des bornes par le syndicat.

A ce jour, sur les 101 communes que compte le Territoire de Belfort :

- 85 communes ont transféré la compétence IRVE dont les 18 communes avec des bornes déjà implantées,
- 5 ont souhaité conserver la compétence,
- 11 n'ont pas encore pris de décision à ce sujet.

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS LE 1^{er} DÉCEMBRE 2022

Jusqu'alors, et malgré la crise énergétique débutée en septembre 2021, Territoire d'énergie 90 tenait bon et n'avait pas souhaité répercuter

la hausse du prix de l'électricité sur les utilisateurs de bornes de recharge dans le but d'inciter le plus grand nombre de propriétaires de véhicules électriques à se charger sur ces bornes.

Cependant, les élus ont pris, à contrecœur, la décision d'augmenter les tarifs (restés les mêmes depuis 2020), à compter du 1^{er} décembre 2022.

« Cette décision s'imposait pour la santé financière du service » souligne Michel Blanc, Président de Territoire d'énergie 90. En effet, l'écart de prix trop important entre le kWh payé par l'utilisateur, et celui facturé par EDF au syndicat, engendrait un déficit financier trop important.

NOUVEAUX TARIFS VALABLES À COMPTER DU 01/12/2022

BORNES ACCÉLÉRÉES 22 kW

0,40 € / kWh

+ 0,02 € / minute
après 3 heures de branchement

BORNES RAPIDES 50 kW

0,50 € / kWh

+ 0,03 € / minute
après 1 heure 30 de branchement

NOUVELLES IMPLANTATIONS DE BORNES EN 2023

Le déploiement se poursuit sur le département de manière stratégique.

- A Belfort :
 - La ville transformant la place de la République en un espace vert, les 2 bornes accélérées (22 kW), situées initialement sur la place vont être déplacées Place de la Révolution courant mars. Elles seront renforcées par une nouvelle borne rapide de 50kW.

- Sur le Parking Pompidou, 2 nouvelles bornes accélérées viennent d'être posées et seront prochainement raccordées.

- A Bessoncourt, dans la zone commerciale Les portes de Belfort, 2 bornes vont également être déployées : une ultra rapide de 100 kW et 1 rapide de 50 kW.
- A Giromagny, sur le parking de la Tuilerie, le syndicat étudie la possibilité de récupérer dans son parc une borne rapide de 50 kW appartenant à la Mairie : en place depuis plusieurs années, mais non raccordée, un diagnostic est en cours pour confirmer son bon fonctionnement.

Ces nouvelles implantations devraient être fonctionnelles au cours du 1^{er} semestre 2023 et seront visibles sur [la carte](#) de notre opérateur Freshmile.

DEUX RÉUNIONS SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE À DESTINATION DES ÉLUS

Afin de répondre aux nombreuses interrogations que se posent les élus sur la mobilité électrique, Territoire d'énergie 90 s'est associé à l'association BFCME (Bourgogne-Franche-Comté Mobilité Électrique) pour organiser, le mardi 6 décembre dernier, 2 réunions d'information et de sensibilisation à destination des communes et collectivités locales du département. Près d'une cinquantaine d'élus et d'agents ont répondu présents à ces rencontres, l'occasion pour eux de mieux cerner les enjeux de la mobilité électrique qui connaît un fort développement sur le territoire.



Réunion sur la mobilité électrique, le 06/12/2022 à la Jonxion

Pour accompagner cette transition et répondre aux nouveaux enjeux, les décideurs locaux ont un rôle central à

jouer afin de contribuer à atteindre les objectifs nationaux en terme de mobilité électrique.

Ces réunions (animées par Monsieur Jean-Marc JACQUES, Responsable du développement chez BFCME) ont permis d'aborder plusieurs points :

- état des lieux sur les types de bornes et de connectiques ainsi que leur coût,
- aides actuelles mises à disposition,
- cadre réglementaire de la mobilité électrique,
- retour d'expérience de collectivités et les tendances à venir,
- avantages de la mobilité électrique pour les territoires et leurs habitants.

Les deux réunions se sont conclues par un temps d'échange où les participants ont pu trouver des réponses à leurs interrogations et mieux comprendre les enjeux de la mobilité.

Le syndicat organisera une seconde session de 2 réunions au deuxième trimestre 2023.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS

Le 28 septembre dernier, lors du Congrès organisé par notre fédération (la FNCCR) à Rennes, Territoire d'énergie 90 et ENEDIS se sont engagés en faveur de la transition énergétique en signant une convention de partenariat pour l'élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).



Signature d'une convention de partenariat par Michel BLANC (à gauche) Président de Territoire d'énergie 90, et Yoann ROSSIGNOL (à droite), Directeur Territorial Doubs et Territoire de Belfort & référent mobilité électrique chez ENEDIS.

Avec 44 bornes déjà installées et 80 % des communes du Territoire de Belfort qui ont transféré la compétence IRVE au syndicat, ce dernier est devenu un acteur incontournable du développement des bornes de recharge.

ENEDIS propose de mettre à disposition ses solutions basées sur la data pour aider Territoire d'énergie 90, à structurer ses réflexions autour d'un volume et d'un maillage de bornes ouvertes au public cohérent, performant et évolutif (lieux pertinents et stratégiques) au plus près des besoins des usagers.

Il est urgent d'agir, notamment en limitant nos émissions de gaz à effet de serre et le développement de la mobilité électrique y contribue. Territoire d'énergie 90 et ENEDIS accompagnent cette nécessaire mutation de notre société.

L'enjeu est de taille. A l'échelle nationale, il y a aujourd'hui 1 million de véhicules électriques. Les projections pour 2035 s'accordent sur le chiffre de 17 millions. Il est essentiel d'être en capacité d'assurer la recharge de ces véhicules. L'élaboration de ce schéma est donc nécessaire.

RÉALISATION D'UN SDIRVE EN 2023

Cette année, Territoire d'énergie 90 va s'engager dans l'élaboration d'un SDIRVE, Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques. C'est un document stratégique dont le principal but est de planifier, organiser et structurer l'offre de recharge (pour véhicules électriques et hybrides rechargeables) ouverte au public sur notre département.

Il permettra de définir les priorités de l'action de déploiement et les différentes étapes de réalisation afin d'aboutir à une offre de bornes (publiques et privées) suffisante et pertinente pour le trafic local et celui de transit, le tout en cohésion avec les politiques locales de mobilité.

Cette démarche est impulsée par la Région Bourgogne-Franche-Comté qui travaille actuellement sur un schéma de cohérence des Infrastructures de Recharge en collaboration avec les syndicats départementaux d'énergie. Le but est d'établir une proposition de maillage du territoire régional en IRVE à horizon 2025, 2030 et 2035.

UN PREMIER SALON DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE SUR LE DÉPARTEMENT

En tant qu'acteur local de la mobilité électrique, Territoire d'énergie 90 associé à Bourgogne-Franche-Comté Mobilité Électrique, a décidé d'organiser le 1^{er} salon de l'électro-mobilité sur le département les 20 et 21 octobre prochain à l'AtraXion. Cet événement regroupera des acteurs locaux incontournables dont certains jouent un rôle direct dans la transition énergétique.

Une vingtaine de concessionnaires automobiles multimarques seront présents avec des modèles d'exposition et d'autres véhicules disponibles à l'essai. Les 2 roues (scooters, vélos et trottinettes électriques) ne seront pas oubliés et auront leur piste d'essai dédiée.

Le vendredi (après-midi), l'accès au salon se fera sur invitation ; il sera ouvert uniquement aux décideurs. Le samedi sera une journée grand public, avec les animations tout au long de la journée et une restauration sur place.

Nous vous communiquerons de plus amples informations avant l'été mais vous pouvez d'ores et déjà «bloquer» les dates dans votre agenda !



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT PRÉVUS EN 2023

Durant l'année 2023, 11 chantiers d'enfouissement des réseaux secs (électricité/éclairage public et Télécom) sont programmés par Territoire d'énergie 90. Ils seront réalisés en coordination avec la commune et dans le cadre d'un aménagement.

CHAUX : Grande Rue | Démarrage en février avec l'aménagement de sécurité et de trottoirs.

JONCHEREY : Place des Charbonniers | Démarrage en mars avec l'aménagement de la piste cyclable.

BELFORT : rue de la Méchelle piste cyclable - Démarrage prévu au premier semestre avec l'aménagement des trottoirs et de l'éclairage public.

GIROMAGNY : Faubourg de Belfort | Démarrage au printemps avec l'aménagement de trottoirs.

ÉLOIE : rue de Valdoie tranche 3 | Démarrage prévu au premier semestre avec l'aménagement de la voie verte.

BOTANS : Grande Rue et rue de Froideval | Démarrage prévu au premier semestre avec l'aménagement des trottoirs.

ÉTUEFFONT : rue des Bois Sarclés | Démarrage dans l'été avec l'aménagement de l'entrée de la nouvelle école.

BERMONT : Carrefour des Œufs Frais | Démarrage prévu au second semestre avec l'aménagement de la voirie.

BEAUCOURT : rue de la Prairie | Démarrage prévu au second semestre avec l'aménagement du gymnase et de la voirie à l'entrée de l'école.

CUNELIÈRES : rues des Orgues et Champs de la Ville | Étude au second semestre et démarrage en 2024 avec résorption du poste cabine haute « Village ».

GRANDVILLARS : rue du Lieutenant Rusconi tranche 2 | Démarrage en 2024 avec l'aménagement de la route départementale.

Chiffres clés 2022

44 bornes, 43 accélérées et 1 rapide

10 bornes sur Belfort

18 communes desservies

7 764 recharges effectuées +65% de recharges/2021

14,8 MWh consommés 15 kWh /charge en moyenne

3h durée moyenne de charge

1 217 voitures et utilitaires* rechargeables sur le département (+ 505/2021)

* source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-le-parc-automobile-francais-au-1er-janvier-2022>



LES CIGOGNES S'INVITENT SUR UN CHANTIER À GRANVILLARS

En 2021, la commune de Grandvillars a mandaté Territoire d'énergie 90 pour effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux secs (basse tension électrique, le télécom/fibre et l'éclairage public) rue du Général Leclerc et rue de Boron, impliquant l'enlèvement des anciens poteaux béton ainsi que la réfection et l'aménagement de voirie et des trottoirs.



Travaux d'enfouissement des réseaux

Le chantier aurait dû se terminer au premier semestre 2022 mais un couple de cigognes en a décidé autrement en élisant domicile sur un poteau à déposer.

Renseignements pris auprès de la Ligue de protection des oiseaux, il est interdit de supprimer le nid de cette



1. Nid de cigognes sur poteau béton, 2. Dépose du nid, 3. Installation d'une plateforme, 4. Repose du nid

espèce protégée, il doit être conservé à proximité. Son déplacement est à réaliser après la saison de reproduction et l'envol des jeunes cigogneaux qui intervient généralement au plus tard aux alentours du 15 juillet.

Durant ce laps de temps, le syndicat a accompagné la commune pour trouver une solution sécurisante et financièrement acceptable (avant l'arrivée des cigognes l'année prochaine).

Lors des réunions trimestrielles organisées entre Territoire d'énergie 90 Enedis, les Président et Vice-Présidents du syndicat et le directeur territorial d'Enedis, ont trouvé un terrain d'entente. Le poteau béton sera conservé et accueillera une plateforme artificielle. Enedis prendra à sa charge la plateforme et sa pose.

Les cigognes étant parties durant l'été, la dépose/repose du nid naturel sur la plateforme métallique s'est déroulée sans encombre jeudi 12 janvier au matin. L'équipe ENEDIS mobilisée sur place est intervenue en prenant toutes les précautions d'usage afin de ne pas endommager le nid. L'opération a duré en tout et pour tout à peine 2 heures ! Bravo à tous les techniciens... Les cigognes pourront retrouver leur nid au même endroit l'an prochain et ce en toute sécurité.

La fin des travaux peut donc avoir lieu en toute sérénité avec l'entreprise HAEFELI, en charge du chantier d'enfouissement : dépose de la torsade basse tension et des poteaux béton, excepté celui qui supporte le nid !

NOUVELLE PLATEFORME SIG

L'année 2023 est un tournant pour le service SIG de Territoire d'énergie 90. Il évolue, en partenariat avec le SIG du Département, vers une nouvelle plateforme appelée « Lizmap ».

Comment y accéder ?

- Si vous êtes adhérent, connectez vous sur notre site internet : www.territoiredenergie90.fr/sig/ puis cliquez sur « Accéder à ma cartographie ». Sinon, cliquez directement sur : <https://sig90.territoiredelfort.fr/> puis en haut à droite sur : « Connexion ».
- Renseignez votre identifiant et votre mot de passe. Votre identifiant vous a été transmis par mail via la

plateforme Lizmap, demandant ensuite à chaque utilisateur de créer leur mot de passe.

Cette plateforme offre de nouvelles fonctionnalités à l'adhérent :

- l'accès à des données supplémentaires tels que le réseau d'éclairage public et celui d'eau potable),
- la mise à jour des données directement par l'utilisateur,
- l'impression simplifiée...

Des formations de présentation et de prise en main de Lizmap ont eu lieu dans les locaux du syndicat en janvier et février.

Pour une assistance à distance, la procédure est la même que pour la télémaintenance informatique de Territoire d'énergie 90.

Cette mise à disposition du SIG est encadrée par une nouvelle convention (révision de l'ancienne arrivée à échéance

le 31/12/2022) signée par la collectivité et le syndicat.

Un coût d'adhésion revue à la baisse...

Le montant de la cotisation étant un frein majeur pour certaines communes pour adhérer au service SIG, le syndicat a pris la décision de baisser de façon considérable le montant de la cotisation en 2023 : il passe de 1,30€/habitants à 0,70€. Pour les communes de plus de 3000 habitants, des forfaits ont été établis afin d'être compétitif.

Vous souhaitez adhérer au service ?

La convention et un modèle de délibération sont téléchargeables sur notre site internet :

www.territoiredenergie90.fr/sig/

Pour toute information, contactez Adem Sivac, responsable du service, qui est à votre écoute pour vous renseigner :

03.39.03.43.31
asivac@territoiredenergie90.fr

GÉNÉRALISATION DU RÉFÉRENTIEL M57

Dans une perspective de généralisation du Compte Financier Unique (CFU) et du possible déploiement du dispositif de certification des comptes, l'application du référentiel M57 constitue un prérequis.

C'est la raison pour laquelle, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), en relation avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), va généraliser le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024.

Aujourd'hui, le référentiel M57 est applicable par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106.3 de la loi NOTRE).

En revanche, le référentiel M57 n'est pas applicable aux services industriels et

commerciaux (M4), aux établissements publics de santé (M21) et aux établissements sociaux et médico-sociaux (M22).

Sur les 114 adhérents du syndicat, 111 sont concernés par ce référentiel (normes M49 et M43 exclues).

Dès le 1^{er} janvier 2022, en accord avec les décideurs locaux, nous avons convenu la bascule de 8 adhérents représentant une douzaine de budgets dans Hélios et incluant toutes les strates de collectivités représentées parmi nos adhérents.

La DGFiP a décidé d'accélérer les passages à cette nouvelle nomenclature en 2023 et 65 adhérents sont passés en M57.

Des formations théoriques ont été proposées à ces collectivités et d'autres sont à venir : une en juin et une début septembre. En complément,

des formations sur emagnus ont été dispensées fin novembre 2022 et début janvier 2023 sur les traitements de changement d'exercice et de norme.



Réunion sur le référentiel M57, le 17/01/2023

Les 38 adhérents restant basculeront en 2024, une formation théorique sera dispensée courant juin à ces collectivités.

Des formations pratiques sur les progiciels se dérouleront fin novembre : seront abordés les aspects opérationnels sur les traitements de changement d'exercice et de norme.

FONDS VERT QUÉSACO ?



Nabila Oubaid nouvelle conseillère en énergie a été conviée, le 19 janvier, à une réunion organisée par l'Association des Maires 90 et l'ADEME sur la transition écologique afin de présenter ses missions.

Cette réunion fut aussi l'occasion d'échanger sur le Fonds Vert.

Le fonds vert québécois ?

Le fonds vert est un dispositif inédit, effectif depuis janvier 2023 et annoncé par M^{me} la Ministre Élisabeth Borne. Il a pour but d'accélérer la transition écologique dans les territoires et sera renouvelé chaque année.

Il agit sur 3 axes principaux :

- La performance environnementale** : rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au tri à la source et valorisation des bio déchets, renouvellement de l'éclairage public.
- L'adaptation au changement climatique** : prévention des inondations, adaptation aux risques émergents en montagne, prévention des risques cycloniques et d'incendie de forêt, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes.

- L'amélioration du cadre de vie** : appuis à la mise en place des ZFE-m, recyclage des friches, accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, soutien au développement du covoiturage.

Et pour la Bourgogne-Franche-Comté ?

Dans notre région, 11 mesures sont mises en œuvre pour un total de 72 M€ en autorisations d'engagement (AE) se découpant ainsi :

- 24,25 M€ dédiés à la performance énergétique,
- 8,31 M€ dédiés à l'adaptation au changement climatique,
- 23,5 M€ dédiés à l'amélioration du cadre de vie.

Le dépôt des demandes d'aides se feront par les porteurs de projet sur un outil unique et dématérialisé via le site «Demarches simplifiées» et les formulaires de demandes sont accessibles via la plateforme Aides-Territoires qui recense toutes les aides publiques disponibles pour financer et accompagner les projets.

En Bourgogne-Franche-Comté, les projets concernés sont :

- le changement de luminaire en LED,
- l'isolation thermique des bâtiments publics,
- la gestion des friches,
- la renaturation des villes.

À ces mesures s'ajoutent des crédits visant spécifiquement à aider l'ingénierie des collectivités dans l'atteinte des objectifs du Fonds Vert : 0,92 M€.

Enfin, la Banque des Territoires déploiera une offre de services complémentaire adossée au Fonds Vert, soit 207 M€ de subventions pour une ingénierie territoriale dédiée aux projets et 1G€ de prêts sur fonds d'épargne pour contribuer au financement des projets.

CONTACTS UTILES

Dans le Territoire de Belfort

La Préfecture est l'interlocutrice privilégiée des collectivités pour solliciter le Fonds vert ainsi que la DDT.

En Région

La DREAL et le SGAR sont les interlocuteurs à privilégier (fonds-vert-bfc@developpement-durable.gouv.fr) (sgar-fonds-vert@bfc.gouv.fr).

L'ADEME peut aussi guider et conseiller les porteurs dans leurs démarches et instruire certaines des mesures qui les concernent.

POUR PLUS D'INFORMATION...

Il existe 1 plateforme internet dédiée pour les porteurs de projets (guide/FAQ cahiers d'accompagnement...) : https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert

ACTUALITÉ DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

BAISSE DES FACTURES DE GAZ EN 2023

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergie, l'année 2022 aura été marquée par la crise énergétique, 2023 sera une année moins tendue.

La molécule de gaz du groupement sera divisée par 3, passant de 88 HT/MWh en moyenne à 27€HT/MWh. Nous nous rapprochons des prix d'avant crise, à savoir 19 € HT/MWh.

En conséquence les adhérents verront leur facture TTC divisée par 2 en 2023.

Retrouvez sous *e-Mage* :

- votre projection budgétaire gaz dans la rubrique « budgéter »,
- le barème des prix du gaz dans la rubrique « documents ».

ADHÉSION GAZ POUR 2025-2027

Une nouvelle campagne d'adhésion ou de ré-adhésion est en cours pour la fourniture de gaz naturel dans le cadre du groupement d'achat.

Pour rappel, le groupement s'adresse à toute structure publique ou privée dont le siège social se situe sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les dossiers doivent être complétés avant le 24 mars 2023.

Pour adhérer au marché de fourniture gaz, il suffit d'en faire la demande via notre formulaire en ligne : <https://www.territoiredenergie90.fr/marche-energie/>. Vous recevrez alors un identifiant et un mot de passe vous invitant à vous connecter à e-Mage, plateforme sur laquelle vous pourrez télécharger et déposer vos documents d'adhésion.

Retrouvez sur notre site internet la marche à suivre pour adhérer : <https://www.territoiredenergie90.fr/achat-energie/>.

Les 37 anciens adhérents ont reçu courant janvier un mail de ré-adhésion. Toutes les démarches s'effectueront sur *e-Mage*

VOTRE CONTACT

Virginie Demesy - 03.39.03.43.29
vdemesy@territoiredenergie90.fr

OPTIMISATION DE VOS CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ

Le groupement reviendra vers vous en février pour vous présenter les résultats de ses calculs. Des milliers de contrats sont concernés à l'échelle régionale, cela représente des millions d'euros d'économie à la clé.

Des webinaires seront organisés fin février pour vous présenter la démarche et vous dire comment procéder.

AUGMENTATION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ EN 2023

Comme chaque année, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRÉ) a adressé au Gouvernement sa proposition d'évolution

des Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité (TRVE) au 1^{er} février 2023.

A cette date, et sans bouclier tarifaire, la hausse du niveau moyen des TRVE auraient été de +99,22% TTC par rapport aux TRVE gelés en vigueur depuis le 1^{er} février 2022.

Rappelons que la loi de finances 2023 autorise le Gouvernement à n'appliquer qu'une hausse de +15%.

AIDES SUR VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ 2023

Le Gouvernement a mis en place plusieurs aides à destination des structures publiques que vous retrouvez dans le schéma ci-dessous :

Dans le cadre du groupement d'achat et à l'échelle de notre département, voici ce qu'il est important de retenir pour 2023 :

- 62 des 94 adhérents bénéficient du bouclier tarifaire et voient leurs sites ≤ 36 kVA (hors éclairage public) revenir aux Tarifs de Vente Réglementés d'Électricité,
- 47 des 94 adhérents bénéficieront de l'amortisseur électricité sur les prix appliqués par le groupement,
- Seul le prix de l'électricité pour l'éclairage public baissera par rapport à 2022 : les factures en € TTC diminueront de 30%,
- Sans amortisseur, les prix du groupement seraient multipliés par 5 (hors éclairage public),
- Avec l'amortisseur la facture en € TTC d'électricité augmentera de +130% (hors éclairage public).

LES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La recherche d'économies d'énergie est au cœur des enjeux environnementaux et économiques des collectivités.

Celle-ci commence par des gestes simples à adopter au quotidien pour réduire vos consommations d'énergie et optimiser la performance énergétique de votre structure.

Répartition des consommations d'énergie dans les collectivités

- 75% : bâtiment public
- 6% : parc véhicules
- 8% : gestion eau et déchets
- 11% : éclairage public

Avant la crise énergétique, les dépenses d'énergie représentaient un poids croissant dans le budget des communes : 4,2 % en moyenne du budget de fonctionnement contre 9,3% en 2022. Les dépenses énergétiques de certaines communes ont bondi de 30 à 300 % selon les collectivités.

9 gestes simples pour faire des économies dans vos collectivités

1. Adapter la température du chauffage des bâtiments en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser de 1°C = -7 % de consommation d'énergie.

2. Entretenir les équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le débouage pour éviter toute déperdition thermique. Retarder si possible l'ouverture saisonnière du chauffage.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude : vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans la douche des équipements sportifs notamment.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public : installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30 % la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau : arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables, éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques.

8. Être exemplaire : l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'éco-conduite des agents...

9. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires en s'appuyant sur les retours d'expériences de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie grâce à la conseillère en énergie de Territoire d'énergie 90 : les communes accompagnées depuis la création du service ont réduit en moyenne de 20 % leur consommation.

CONVENTION ENTRE LA RÉGION ET LES 8 SYNDICATS D'ÉNERGIE

Le 19 décembre dernier s'est déroulée à Dijon la journée régionale des énergies renouvelables. L'occasion, pour les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté (représenté par leur Président) de signer avec la Région, l'ADEME et l'État une convention régionale de partenariat pour une durée de 3 ans (2023-2025) afin de coordonner et accélérer la transition énergétique.



Signature de la convention régionale à Dijon entre les 8 syndicats d'énergie, la Région et l'ADEME

Pour rappel, une première convention avait déjà été signée en 2019 avec les mêmes acteurs et avait pour objectif la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

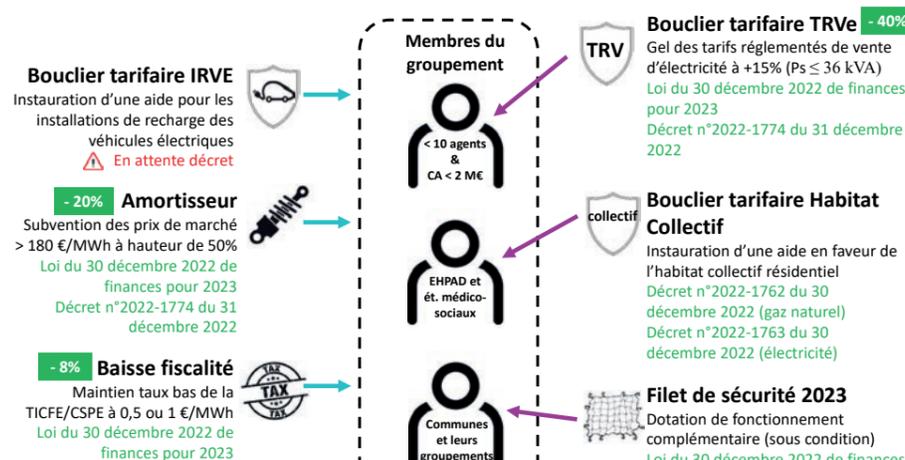
Conformément à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et au Schémas Régionaux d'Aménagement, le but est de poursuivre ces mêmes objectifs afin d'atteindre une couverture des besoins par ces énergies renouvelables à l'échelle régionale en 2050.

Cette convention couvre l'ensemble des volets de la transition énergétique comme par exemple la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités, le développement des énergies renouvelables et de récupération, le développement des réseaux et des moyens de flexibilité, la promotion et le développement de la mobilité durable ou encore la contribution à la résolution des situations de précarité et de vulnérabilité énergétique.

SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il existe 2 taux de subvention pour le Fonds Éclairage Public (FEP). Pour bénéficier du taux maximum, il est nécessaire de céder au syndicat la gestion des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) permettant cet abondement.

Pour cela, envoyez sans plus tarder votre délibération et la convention CEE ; les modèles de ces documents sont à télécharger sur notre [site internet](#).



Les % s'adressent uniquement aux anciens adhérents.



AGENDA

- **Jeudi 16 février** | Bureau syndical : 18h
La Jonxion / Meroux-Moval.
- **Jeudi 23 février** | Comité syndical : 16h (session 1)
Salle des fêtes / Lacollonge.
- **Jeudi 2 mars** | Comité syndical : 18h (session 2)
Techn'hom/Belfort.
- **Lundi 15 mai** | Bureau syndical : 18h
La Jonxion / Meroux-Moval.
- **Jeudi 25 mai** | Comité syndical : 16h (session 1)
Salle des fêtes / Lacollonge.
- **Jeudi 6 juin** | Comité syndical : 18h (session 2)
La Jonxion (salle en RDC) / Meroux-Moval.
- **Vendredi 20 et samedi 21 octobre** | 1^{er} Salon de la Mobilité Électrique
Parc des expositions - AtraXion à Andelnans.



FORMATIONS

- **Vendredi 4 mars | 9h à 12h ou de 13h30 à 17h**
Emagnus Gestion financière.
- **Mardi 8 mars | 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
Emagnus e.paie.
- **Jeudi 10 mars | 8h30 à 12h**
Excel tableaux croisés dynamiques
- **Lundi 14 mars | 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
Emagnus gestion financière DETTE et IMMO Gamme évolution
- **Lundi 21 mars | 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
Emagnus gestion financière DETTE et IMMO Gamme évolution
- **Mardi 22 mars | 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
Excel les formules.
- **Jeudi 24 mars | 9h à 12h et de 13h30 à 17h**
Excel initiation.
- **Lundi 28 mars | 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
BL Citoyens saisine par voie électronique.
- **Mardi 5 avril | 9h à 12h et de 13h30 à 17h**
Excel perfectionnement.
- **Mardi 12 avril | 8h30 à 12h**
Internet : surf.
- **Mardi 3 mai | 9h à 12h**
Internet : messagerie.
- **Mardi 9 mai | 9h à 12h et de 13h30 à 15h30**
Sensibilisation RGPD.
- **Jeudi 10 mai | 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
EGRC cimetière.
- **Lundi 16 mai | 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
BL Citoyens saisine par voie électronique.

INSCRIPTION
[Cliquez ici...](#)

NOUVELLE CONSEILLÈRE EN ÉNERGIE AU SYNDICAT

Suite au départ de Burak Bozkan fin octobre, Territoire d'énergie 90 a recruté une nouvelle conseillère en énergie, qui a pris ses fonctions le 5 décembre 2022.

Tout d'abord en immersion au sein du service énergie du syndicat, elle rencontre ses homologues des autres syndicats de Bourgogne-Franche-Comté afin d'échanger avec eux sur leurs missions, leurs outils de travail et avoir un retour d'expérience.

En parallèle, elle prend progressivement contact avec les communes du Territoire de Belfort afin d'organiser un rendez-vous et leur proposer un premier bilan énergétique gratuit.

Vous souhaitez la rencontrer ?

SES COORDONNÉES

Nabila OUBAID
03.39.03.43.37
noubaid@territoiredenergie90.fr

